

8 avril 2024

À cette séance ordinaire, tenue le 8 avril 2024, tenue au salon funéraire situé au 1289, route Sainte-Thérèse étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Claude Lapointe, Marjolaine Lachance, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent Monsieur Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier et quatre (4) personnes assistant à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19h30).
Invité : Directeur SQ poste Nouvelle-Beauce, Carl Faucher

59-24

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jacques L'Heureux et résolu unanimement;
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 4 mars 2024
3. Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 2 au 6 mars 2024
4. Mandat au bureau de Stephane Roy et Arpo pour relevés et plan conception pour aménagement plate-forme de stockage et vidanges de boues aux étangs épuration
5. Approbation rapport entretien réseau routier local (ERL)
6. Mandat consultant raccordement et traitement nouveau puits auprès Min. Env. et CPTAQ
7. Acceptation proposition achat terrain au 115 rue Chabot + autorisation signature acte notarié de tous les terrains du dév. Chabot avec mention de l'étude de LEQ et servitude de Telus
8. Désignation travaux amélioration réseau routier local 2024 suite à l'avis du député prog. PPA-CE
9. Approbation directive de changement pour isolation de la dalle chauffante de l'entrepôt municipal et calendrier travaux
10. Autorisation subvention de fonctionnement Loisirs et Bibliothèque 2024
11. Résumé état démarche dossier proposition acquisition immeubles Fabrique
12. Autorisation achat équipement pour mettre fonctionnelle la fibre optique locale
13. Autorisation signature entente de dégagement visuel pour enseigne limite Sainte-Marguerite/Sainte-Hénédine
14. Embauche Excavation Stéphane Bonneville à taux horaire pour réalisation ordonnance de la personne désignée du 26 octobre 2019 non-réalisée par Ferme JeanMiber et mandat à Morency pour administrer un recours en dommage et intérêt pour procédure abusive contre Ferme JeanMiber pour présentation au juge Clément Samson selon jugement du 2 avril 2024 #350-17-000015-233
15. Autorisation demande de permis entreprise de service funéraire pour service exposition pour immeuble 1289 et 1299 Route Sainte-Thérèse
16. Correspondances
17. Période de questions
18. Varia
 - Autorisation ouverture concours pour substitut au poste de secrétaire-adjointe en raison de problème d'absentéisme et avis de problématique de non-respect entente salariale et de compensation de temps convenu avec secrétaire-adjointe en décembre 2023
 - Approbation réparation camions-incendie

60-24

Adoption du procès-verbal du 4 mars 2024

Il est proposé par Francis Tardif appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement;
Que le procès-verbal du 4 mars 2024 soit adopté tel que présenté.

8 avril 2024

65-24

Acceptation proposition achat terrain du 115 rue Chabot et autorisation signature des actes notariés relatif à la vente de tous les terrains du développement Chabot

Considérant que le prix plus élevé demandé pour le terrain du 115 rue Chabot est dû à une norme d'urbanisme en raison de la présence du rond de virage;
Considérant que le conseil municipal a proposé de réduire de moitié l'excédent de 15 000.00 \$ à 7 500.00 \$ plus taxes applicables à celui qui a déposé une offre d'achat pour les terrains du 113-115 Chabot pour la construction d'un jumelé d'ici 2 ans tel que prévu à la promesse d'achat à intervenir entre les parties;

Considérant également qu'il y a lieu d'autoriser officiellement la vente de tous les terrains du développement Chabot pour la construction de jumelés selon les promesses d'achat signifiées à la municipalité et que l'étude du sol a été produite, que les travaux d'arpentage de régularisation des empiètements ont été faits et que la signature de l'acte de servitude avec Telus est en processus d'être complété;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;

Que le conseil municipal accepte l'offre d'achat avec réduction de moitié de l'excédent de valeur du prix de vente, soit 7 500.00 \$ plus taxes du 115 rue Chabot selon les motifs présentés et qu'il autorise le maire et le directeur général, greffier-trésorier à signer au nom de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine tous les documents requis pour permettre la vente de tous les terrains de jumelés du développement Chabot avec les promettants-acheteurs dès que tous les documents requis seront finalisés selon les conditions inscrites aux promesses de vente.

66-24

Choix priorité utilisation discrétionnaire du député (voirie)

Considérant la lettre reçue du député de Beauce-Nord, M. Luc Provençal pour le programme PPA-CE;

Considérant qu'il y a lieu de désigner des travaux admissibles à être recommandé par le député au Ministre des Transports;

Considérant les différentes possibilités présentées par le directeur général, greffier-trésorier aux membres du conseil;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;

Que le conseil municipal désigne les travaux suivants admissibles au programme PPA-CE pour l'année 2024 :

- Bordure rue Chabot
- Étude de réfection route Saint-Olivier

67-24

Approbation directive de changement pour plancher chauffant entrepôt municipal

Considérant les discussions avec le responsable de l'installation de tapis chauffant sur le type d'isolation avec résistance thermique à installer sous la dalle du plancher de l'entrepôt municipal;

Considérant qu'il est possible que l'ingénieur recommande un changement à l'entrepreneur sur le type d'isolant mais que le tout n'est pas finalisé pour l'instant;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à approuver les changements recommandés par l'ingénieur au projet de construction de l'entrepôt municipal notamment le changement de type d'isolant pour un isolant avec résistance thermique. Le tout pour un montant n'excédant pas 25 000.00 \$ à financer tel que prévu à la résolution 42-24.

8 avril 2024

68-24

Autorisation subvention Loisirs et Bibliothèque

Considérant les demandes d'aide financière de fonctionnement reçu de la Commission des Loisirs de Ste-Hénédine et du comité de la Bibliothèque La Détente prévus à leur budget respectif;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à verser une subvention de fonctionnement de 28 500.00 \$ à la Commission des Loisirs de Sainte-Hénédine Inc. et de 5 000.00 \$ à la Bibliothèque La Détente Inc. pour l'année 2024 payable en 2 versements égaux prévus en avril et octobre. Le tout sera financé à même les montants prévus au budget 2024 à cette fin.

69-24

Approbation achat équipement pour mettre fonctionnelle la fibre optique locale

Considérant que Telus a complété l'installation des équipements requis pour nous connecter à la fibre optique pour le 1299 Route Ste-Thérèse;

Considérant cependant que Telus ne peut brancher ses équipements dans les nôtres;

Considérant qu'un technicien de solution informatique GA est venu pour faire les branchements mais qu'on doit avoir des équipements supplémentaires pour procéder au branchement de la fibre optique;

Considérant l'estimé reçu des équipements requis;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement;

Que le conseil municipal approuve les achats des équipements requis pour la fibre optique selon la proposition reçue de SIGA pour un montant d'environ 5 000.00 \$.

Que le tout sera financé à même le budget de fonctionnement de l'administration.

70-24

Autorisation signature entente de dégagement visuel pour enseigne limite Ste-Marguerite / Ste-Hénédine

Considérant les démarches entreprises par la municipalité pour remplacer l'enseigne désuète aux limites Ste-Marguerite et Ste-Hénédine;

Considérant l'autorisation reçue de Guimond Dallaire entériné par la résolution 50-24;

Considérant qu'il y a lieu de s'assurer du dégagement visuel de l'enseigne et de la discussion tenue avec le propriétaire contigu M. Louis-André Royer;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir une entente écrite entre les parties pour s'assurer de la pérennité du dégagement visuel de l'enseigne dans le futur;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement;

Que le conseil municipal entérine la signature par le maire et le directeur général, greffier-trésorier d'une entente de dégagement visuel avec M. Louis-André Royer, propriétaire du lot contigu à celle-ci selon les termes présentés au conseil. Le conseil municipal désire remercier publiquement M. Louis-André Royer pour sa collaboration au projet.

8 avril 2024

- 71-24 **Autorisation embauche de Excavation Stéphane Bonneville Inc. pour réalisation travaux ordonnance de la personne désignée du 26 octobre 2019 non-réalisés par Ferme JeanMiber**
Considérant le jugement du juge Cément Samson de la cour supérieure rendu le 2 avril 2024 #350-17-000015-233;
Considérant que notre procureur recommande de réaliser les travaux suite au jugement;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement;
Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à retenir les services de l'entreprise Stéphane Bonneville Inc. pour réaliser les travaux de l'ordonnance de la personne désignée, M. Jean-Luc Loubert du 26 octobre 2019, non-réalisés par Ferme JeanMiber dès la disponibilité de celui à taux horaire de 180 \$/hre plus taxes pour pelle 318 et 155 \$/hre pour camion 12 roues plus taxes, si requis.
Le tout sera financé selon les modalités prévues à l'ordonnance et la loi sur les compétences municipales.
- 72-24 **Mandat à Morency pour administrer un recours en dommages et intérêts pour procédure abusive contre Ferme JeanMiber dans le dossier de l'ordonnance de la personne désignée du 26 octobre 2019**
Considérant le jugement rendu par le juge Cément Samson daté eu 2 avril 2024 #350-17-000015-233;
Considérant que celui autorise un recours en dommage et intérêts contre Ferme JeanMiber pour procédure abusive;
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement;
Que le conseil municipal autorise Morency avocats à administrer un recours en dommage et intérêts à présenter au juge Clément Samson contre Ferme JeanMiber tel qu'autorisé par le jugement du 2 avril 2024 #350-17-000015-233.
- 73-24 **Autorisation demande de permis de service funéraire pour service d'exposition auprès du Ministère de la Santé**
Considérant les échanges tenus avec les représentants du ministère de la Santé pour connaître les modalités exigées pour permettre l'exposition de corps ou d'urne au 1289 et éventuellement au 1299 route Sainte-Thérèse;
Considérant que selon les articles de la loi fournis, la municipalité devrait obtenir un permis annuel de 525.00 \$ pour permettre l'exposition de corps ou urnes dans les locaux sous sa propriété et suivre les autres exigences prévues à la loi;
Il est proposé par Marjolaine Lachance, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement;
Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à prendre les permis requis dès que la signature du contrat de l'immeuble du 1289 Route Ste-Thérèse sera fait afin de permettre l'exposition de corps ou d'urne à cet immeuble. Le tout sera financé à même le budget d'acquisition de l'immeuble.
- 74-24 **Autorisation concours pour substitut au poste de secrétaire-adjointe**
Considérant la problématique d'absentéisme de la secrétaire-adjointe depuis un certain temps;
Considérant qu'il y a lieu de régulariser cette situation;
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;
Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à faire des démarches pour le recrutement d'une ou d'un secrétaire-adjoint(e) substitut.

8 avril 2024

75-24

Autorisation envoi avis disciplinaire pour problème d'absentéisme à secrétaire adjointe

Considérant qu'il y a lieu de signifier un avis disciplinaire pour problème d'absentéisme à la secrétaire-adjointe;

Considérant le non-respect de l'entente verbale tenu lors de la rencontre salariale en décembre 2023, à l'effet que dans son statut de cadre des mesures de compensation seraient mises de l'avant pour elle pour minimiser les absences en échange d'une hausse salariale significative et d'un nouvel horaire de bureau adapté;

Considérant que le non-respect de cette entente par l'employé-cadre occasionne des frais à son employeur et une surcharge de travail à son supérieur;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Jacques L'Heureux et résolu unanimement;

Qu'un avis disciplinaire soit envoyé à Mme Mireille Girard-Bernier concernant ces problèmes d'absentéisme et de voir à corriger la situation dans les meilleurs délais sans quoi d'autres sanctions administratives devront être prises pour régulariser la situation.

76-24

Approbation réparations camion-citerne incendie (système éclairage)

Considérant la problématique survenue avec le système d'éclairage du camion-citerne au cours du dernier mois;

Considérant que les différents essais ont conclu à une problématique avec un « board électronique » et que le remplacement de pièces non-disponibles a entraîné des coûts importants de réparation (en régie) et de pièces;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement;

Que le conseil municipal approuve les travaux de réparation du système d'éclairage effectué en régie par des membres du services incendies pour un montant d'environ 4 000.00 \$. Le tout sera financé à même le budget d'entretien du service.

77-24

Levée de la séance

Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.

Il est vingt-et-une heures vingt-cinq (21h25)

« Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Yvon Asselin,
maire



Yvon Marcoux,
directeur général, greffier-trésorier